

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 13 novembre 2024**

Date de la Convocation : 05/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

**Présents** : BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GRES Laurent, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.

M. BERNARD Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

### **1-Approbation procès-verbal réunion du 10/09/2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### **2-Délibérations :**

#### **24-2024 : travaux de rénovation salle des fêtes-résultat appel d'offres**

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Il propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 novembre 2024 sur le choix des entreprises à retenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes avec l'option PSE pour le lot n°10

N°	LISTE DES LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT RETENU
LOT 01	GROS-ŒUVRE - TERRASSEMENT	CAMISAR	21 652.00 €
LOT 02	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	GBOIS	17 241.30 €
LOT 03	RAVALEMENTS	I2R FACADES	13 336.00 €
LOT 04	MENUISERIES EXTERIEURES	RT CONCEPT	2 633.00 €
LOT 05	MENUISERIES INTERIEURES	RT CONCEPT	32 869.50 €
LOT 06	ISOLATION – CLOISONS SECHES – FAUX-PLAFOND	ALLIANCE 360	33 976.83 €
LOT 07	CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE	CALVIGNAC	2 617.50 €
LOT 08	PEINTURES	ALLIANCE 360	7 605.00 €
LOT 09	ELECTRICITE	FABIEN FOISSAC	24 887.50 €
LOT 10	CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE	BROUSSY	52 705.57 €

Le montant des travaux sera le suivant :

TOTAL H.T	209 524.20€
T.V.A : 20,00 %	41 904.84€
TOTAL T.T.C	251 429.04€

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à ces travaux.

### **25-2024 : droit de préemption de la commune sur vente parcelle B 41**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme pour une habitation située au 70 place de la fontaine, dans le bourg.

Cette parcelle B 41 est dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé créée par délibération de Ouest Aveyron Communauté le 5 mars 2020 avec rétrocession à la commune du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal doit décider s'il compte faire valoir ce droit de préemption dans l'hypothèse où il souhaiterait en faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de renoncer à son droit de préemption pour la parcelle B 41 considérant qu'il ne souhaite pas acheter ce bien.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

### **26-2024 : décision modificative du budget n°1**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits prévus au budget communal 2024 pour les raisons suivantes :

En section de fonctionnement, il faut augmenter les charges de personnel pour tenir compte d'un changement d'échelon de la secrétaire générale de mairie avec effet rétroactif ainsi que le coût supplémentaire des charges sociales et patronales.

En section d'investissement, les crédits pour l'étude sur la rénovation de la salle des fêtes ne sont pas suffisants car des missions supplémentaires ont été demandé au maître d'œuvre.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 615221 Entretien et réparation sur bâtiments</i>	2 000.00€	
D 6411 personnel titulaire		1 000.00€
D 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 000.00€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>2 000.00€</b>
D 2132-63 Immeuble de rapport-Maison BOYÉ	8 000.00€	
D 203-41 : Etudes rénovation salle des fêtes		8 000.00€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 000.00€</b>	<b>8 000.00€</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte cette décision modificative telle que présentée.

## **27-2024 : rapport d'activité du syndicat des eaux de Montbazens**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 26 septembre 2024 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de SAINT-IGEST, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

### **DISPOSITIF**

Après présentation de ce rapport,  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2023.

## **3-Questions diverses**

- Mise en place d'un groupe de travail pour réaliser le plan communal de sauvegarde. Une première réunion aura lieu en janvier pour préparer ces documents avec l'aide du syndicat de rivière bassin versant Aveyron.
- Réunion de la commission communication pour préparer le bulletin municipal 2025. Date à prévoir.  
Un compte-rendu de toutes les commissions sera présenté au conseil municipal.
- Opération avec ORANGE pour récupérer des téléphones portables : une communication sera faite auprès des habitants dès que le carton sera installé en mairie.
- Bilan travaux rénovation logements maison BOYÉ :
  - . volets roulants installés sur les vélux
  - . rénovation électrique avec fils apparents des ampoules remis en place, VMC et thermostats du chauffage remplacés dans les deux logements.
  - . l'employé de Naussac a fait des reprises de peintures au mur, nettoyé les joints et refait le revêtement de la planche de la baignoire à la salle de bain. Il a aussi enlevé une porte de placard. Il viendra nettoyer les extérieurs en même temps que la taille des arbres du village.
  - . la terrasse ainsi que sa rampe seront refaites avant le 20 décembre.

- Aménagement cimetière : contrairement à ce qui était annoncé, il n'est pas nécessaire de faire une étude hydraulique de la partie communale avant la vente de concessions car il ne s'agit pas d'un agrandissement du cimetière mais de l'utilisation d'une partie existante.  
Voir pour réparer le robinet qui fuit.
- Bilan travaux voirie.  
Pour 2025 : l'agent de la communauté de communes en charge des travaux de voirie a demandé à avancer la tournée de reconnaissance pour anticiper sur le lancement du marché. Cette tournée est donc prévue samedi 23 novembre.  
Il est signalé un affaissement de terrain au Mas Viel à côté du puit.  
Trouver une solution pour la terre qui descend d'un chemin, traverse la voie communale et s'arrête contre la salle des fêtes.  
Plaque sur le parking de la salle des fêtes qui s'affaisse.  
Chemin de la Sermentie : partie sur Saint-Igest mais aussi sur Villeneuve donc entente entre les deux communes pour faire les travaux.  
Brugidou : revoir écoulement eau.  
RD 48 : plusieurs accidents depuis que le virage a été refait. Demander au Conseil Départemental pour mettre des panneaux clignotants. Un poteau du téléphone penche dangereusement.
- Peinture volets et portes mairie : choix de l'entreprise MOREAUX qui est la moins chère.
- Antenne-relais téléphonie mobile : l'étude a été approuvée et une réunion est prévue avec l'entreprise EIFFAGE le 22 novembre.
- Fête des châtaignes : il est constaté que peu d'habitants sont présents.  
Voir pour changer la date et donner les invitations plus tôt.
- Destruction nids de frelons asiatiques : un nid a été détruit au Causse et les frais pris en charge par la commune car il était situé en bordure d'une voie communale.
- Le Club des jeunes souhaite acheter de nouveaux tréteaux pour les tables de la salle des fêtes. Considérant qu'ils seront utilisés par tout le monde, la commune versera une subvention à cette association.
- Transfert compétence assainissement collectif : celui-ci n'est plus obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'étude lancée par la communauté de communes sera arrêtée.
- L'entreprise VALOREM a fait une proposition de projet photovoltaïque au sol sur les terrains communaux du Bruyeras.

Le Maire,  
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BERNARD

